

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS « SMIRT »

Délibération n°2010-11

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 22 Octobre 2010 sous la Présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu les articles n°^s 7 et 8 du Règlement Intérieur voté le 21 Mai 2010, qui prévoient la création de Commissions Thématiques, dont la composition et les modalités de fonctionnement sont décidées par le Comité Syndical ou sur le Bureau sur proposition du Président

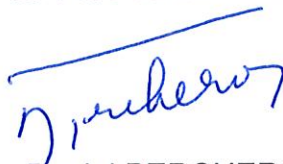
Vu le vote favorable du Comité Syndical,

DECIDE

La création des cinq Commissions Thématiques suivantes:

- Identité visuelle et communication
- Coordination de l'offre de transport
- Billettique et information multimodale
- Tarification
- Accessibilité

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

